**Motion Conseil d’administration du 4 février 2019**

Les personnels d’enseignement et d’éducation élus au Conseil d’Administration du lycée Edmond Perrier de Tulle tiennent à préciser qu’ils ne remettent aucunement en cause le travail du chef d’établissement quant à la ventilation de la dotation globale horaire, le montant de cette DGH ne lui incombant pas, mais déplorent la précipitation de la mise en place de la réforme du lycée qui ne laisse pas le temps à l’établissement et aux équipes pédagogiques de s’y préparer et d’anticiper la répartition de cette DGH.

Les personnels d’enseignement et d’éducation élus au Conseil d’Administration du lycée Edmond Perrier redoutent, avec la mise en place de la réforme, des conditions d'apprentissage dégradées pour les élèves par rapport à la situation actuelle : diminution globale des heures d'enseignement, des groupes-classes tous prévus à 35 élèves, des difficultés à mettre en place des dédoublements et sur le cycle terminal des évaluations permanentes organisées dans le cadre de l'obtention du baccalauréat.

Les personnels d’enseignement et d’éducation élus au Conseil d’Administration du lycée Edmond Perrier regrettent que la réforme du lycée impose aux élèves, notamment en seconde, des choix d’enseignement qui vont déterminer leur avenir, alors qu’ils n’ont pas encore la maturité, ni les informations nécessaires pour choisir en conscience leur orientation, les programmes de terminale n’étant pas encore connus, ni les modalités d’évaluation des épreuves débutant l’année prochaine. L'obligation d'abandonner en terminale une des trois spécialités choisies en 1ère pourra conduire à des formations inadaptées et compliquera pour les élèves l'accès à l'enseignement supérieur. Cette réforme qui avait l'ambition de résoudre des inconvénients majeurs engendrés par la hiérarchisation des séries et leur caractère discriminant dans les faits n'apporte pas d’amélioration à la situation actuelle.

Enfin, les personnels d’enseignement et d’éducation élus au Conseil d’Administration du lycée Edmond Perrier regrettent que la mise en place de cette réforme s’inscrive dans un contexte de suppression de postes d’enseignants, d’augmentation des heures supplémentaires, d’annualisation de certains services, plaçant les disciplines en concurrence les unes avec les autres afin de maintenir les horaires qui leur sont alloués. **Elle menace ainsi les objectifs et la qualité́ de formation des élèves comme les conditions de travail des personnels.**